



APE Guy de Maupassant

Compte Rendu du Conseil d'Ecole du 06 novembre 2015

Ce document est un compte rendu effectué par les membres de l'APE élus au Conseil d'Ecole. Il s'agit d'un document synthétique reprenant les éléments évoqués lors du Conseil d'Ecole.

Pour une présentation plus exhaustive, il est possible de se référer au procès-verbal affiché à l'entrée administrative de l'école.

1. Vote des règlements

Règlement intérieur de l'école : voté à l'unanimité.

Règlement intérieur du Conseil d'Ecole : nous avons demandé à ce que l'article concernant le nombre de parents élus pouvant être présents soit modifié pour permettre à tous les parents élus d'assister au Conseil d'Ecole. Seul le nombre de parents élus pouvant voter ne change pas et reste fonction du nombre de classes (autant de parents votants que de classes). Cette disposition a été votée à la majorité.

2. Les effectifs de rentrée

Une classe a été fermée en élémentaire portant le nombre de classes à 7 (plus 4 en maternelle). 12 inscriptions ont été faites durant l'été portant le nombre d'enfants inscrits à 99 en maternelle et 179 en élémentaire.

En deçà de 156 élèves scolarisés en élémentaire, l'école pourrait perdre à nouveau une classe (seuil de fermeture). Néanmoins, ce seuil est modulable en fonction des évolutions démographiques qui peuvent se faire sur la commune. Actuellement, trois projets de construction de logement sont en cours, dont un qui pourrait voir son terme en septembre 2016.

3. Prise en charge des élèves en difficulté et à besoins particuliers

Différents niveaux d'aide existent pour soutenir les élèves :

- **La différenciation en classe** : chaque élève est différent et peut avoir des besoins différents. Une adaptation pédagogique est ainsi réalisée dans chaque classe.
- **Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)** : Ce sont des temps de travail supplémentaires en petits groupes, proposés aux élèves ayant besoin de soutien sur des points précis. Elles sont déclinées en trois axes : aide aux élèves, aide méthodologique et ateliers en lien avec le projet de l'école.
Les deux premiers axes ont lieu sur le temps du midi. Le troisième se réalise sur un temps plus long, après 16h15, sur deux périodes (à partir de janvier et à partir d'avril). Il permet de travailler la confiance en soi, la responsabilisation, ...



Ces APC sont mises en place avec l'accord des parents. En ce qui concerne les enfants utilisant le transport scolaire et auxquels l'équipe enseignante proposerait des APC après 16h15, des solutions seront envisagées avec les parents pour leur permettre d'en bénéficier.

- **Le RASED** : Il est composé de deux enseignantes spécialisées et d'une psychologue scolaire et intervient sur 7 communes. Les professionnelles peuvent intervenir en prévention ou en remédiation. Elles effectuent des prises en charge individuelles ou collectives auprès des élèves, elles peuvent conseiller l'équipe enseignante et s'entretenir avec les parents. L'école Guy de Maupassant a été identifiée comme ayant des besoins spécifiques : 18 % des élèves de l'école ont bénéficié de leur intervention l'année dernière contre 10 % en moyenne sur la totalité des 7 communes. L'école est donc aidée prioritairement cette année.

Il a été soulevé la question du financement du RASED. En effet, le Réseau d'Aide doit faire face à des frais de fonctionnement et de rachat de matériel pédagogique coûteux (par exemple, plus de 1000 € pour le renouvellement d'un test psychotechnique indispensable). En 2014, le Département soutenait le RASED en lui versant une subvention ce qui a pris fin en 2015. Il a ainsi été demandé aux communes de la circonscription, dans le cadre d'une convention triennale, de participer aux frais du RASED à hauteur de 1 € par enfant scolarisé dans l'école. Toutes ont accepté d'intervenir hormis Petit-Mars. La mairie a indiqué qu'il s'agissait là d'une position de principe estimant que Nort-sur-Erdre, qui est la commune Centre, perçoit à ce titre des subventions plus importantes de la part de l'Education Nationale. Ces subventions devraient lui permettre d'assumer à elle seule les dépenses du RASED.

Nous avons souligné le fait que Nort-sur-Erdre assurait déjà la mise à disposition des locaux du RASED et que tous les enfants de la circonscription, dont ceux de Petit-Mars, étaient concernés par l'intervention du RASED.

Afin d'éviter tout blocage, l'Education Nationale pourrait accepter que cet euro par élève (soit 278 € pour l'année) soit déduit des subventions que la mairie accorde à l'école.

Nous avons signifié notre désaccord sur cette proposition.

- **Les EVS** (Emplois à la Vie Scolaire) : elles sont 3 à intervenir auprès des enfants ayant une décision MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et une en aide à la direction.

4. Projet d'école : objectifs et actions

→ **Approfondir la compréhension en lecture**

Enrichissement lexical en cycle 1 (vocabulaire en lien avec le cirque, projet de film avec mise en texte et en voix)

Classeur lexical et fiches en cycle 2 et 3

Stratégies de lecteur en cycle 2 et 3

→ **Développer l'autonomie et l'esprit d'initiative**

Conseil des élèves : les élèves ont élu leurs délégués la même semaine que les élections des parents d'élèves.

Le 1^{er} conseil des élèves aura lieu le 25 novembre prochain

APC du soir : proposition pour les élèves de cycle 2 et 3

Cahier de progrès pour le cycle 1 et le cycle 2

Outils méthodologiques pour le cycle 3 (dont porte-vue avec règles évolutives)



5. Education artistique et culturelle

- Le domaine artistique de cette année est **le cirque**.

Sortie au Cirque Pinder pour toute l'école + 2 intervenants auprès des classes (spectacle des élèves le 25 mars)

Coût total d'environ 6600 € soit 24 euros par élève.

Des participations financières sont indispensables pour réduire le coût restant à charge aux familles :

→ coopérative scolaire : recette des photos de classes

→ Amicale Laïque : avance de 1500 € + vente de chocolats, de madeleines et de livres de recettes

→ APE : sera sollicitée

→ Mairie : subvention projet de 850 € (voir si elle peut être augmentée à 1000 €) + subventions habituellement utilisées pour les sorties scolaires

- Les rencontres marsiennes

- Intervention musicale en milieu scolaire pour toutes les classes de maternelles

- Salon du Livre et de la Jeunesse : 5 classes y participeront + échanges avec un auteur-illustrateur

- Commémoration du 11 novembre avec les classes de CM1-CM2

- Liaison école-collège : rencontres sur le thème du cirque avec le collège Paul Doumer
Commissions d'harmonisation organisées avec les deux collèges.

6. Locaux et sécurité

→ Les NAP utilisent les locaux de l'école, hormis les salles de classes.

Avec la mise en place des NAP, le législateur a prévu la possibilité pour les mairies de contractualiser avec l'Education Nationale et l'Etat dans le cadre d'un PEDT (Projet Educatif De Territoire). Ce PEDT est réalisé à l'initiative de la mairie et son objectif est de proposer à l'enfant un parcours éducatif cohérent et harmonisé sur les différents temps éducatifs qu'il peut rencontrer. Un comité de suivi du PEDT est également prévu avec la participation des représentants des parents d'élèves, la direction de l'école et un élu de la commune. Petit-Mars a réalisé ce PEDT mais le comité de suivi n'est pas mis en place pour l'instant.

→ Un exercice d'évacuation s'est déroulé sans aucun problème ce jour même.

Un exercice de confinement aura lieu au cours du troisième trimestre

→ Des travaux d'entretien sont nécessaires. C'est à la direction de l'école d'interpeller la mairie quand des travaux sont à réaliser.



7. Questions diverses

→ Absence de chauffage avant les vacances d'octobre alors que les températures étaient négatives. La procédure est clarifiée afin d'éviter des conditions difficiles pour les enfants (et l'équipe enseignante) : la directrice doit solliciter le responsable technique pour la mise en chauffe des locaux.

→ Utilisation du sifflet sur le temps du midi : il ne sert qu'à rassembler les élèves. Il a été utilisé une fois dans le car ce qui n'est pas adapté.

→ La mise en place d'un parcours ou d'une zone dédiée à l'utilisation des trottinettes pour les maternelles n'est pas adaptée à des enfants de cet âge. Il est noté qu'aucun accident n'a eu lieu jusque là malgré leur vitesse de déplacement.

→ L'école et l'APE ont pris contact avec le transporteur ayant assuré le déplacement au Cirque Pinder au regard des manquements constatés (retards, erreurs de trajets, conduite brusque, ...). Aucune réponse n'a été obtenue à ce jour.

Dates à retenir

- **Vendredi 11 décembre** : marché des Lutins
- **Jedi 17 décembre** : spectacle de Noël organisé par la Mairie
- **Vendredi 18 décembre** : passage du Père Noël de l'APE dans les classes (+ cadeau de 45 € par classe)
- **Dimanche 28 février** : défilé de Carnaval pour marquer les 30 ans de l'APE

Prochains Conseils d'école **le jeudi 10 mars** et **le vendredi 24 juin**.